

APPEL A CANDIDATURE

LES TERRASSES DU JEUDI 2011 – ROUEN



LES TERRAS SES DU JEUDI



**1-8-15
22-29
juillet
2010**
concerts gratuits

rouen.fr



La 11^{ème} édition des « Terrasses du Jeudi » à Rouen se déroulera tous les jeudis soirs du mois de juillet 2011. Au programme de ce festival : des concerts gratuits dans les rues et sur les places de Rouen. Du jazz au rock en passant par la chanson française ou la musique classique, tous les styles ont leur place dans cette manifestation initiée et organisée par la Ville de Rouen.

Pour participer aux « Terrasses du Jeudi » : envoyez un dossier de candidature avant le 14 janvier 2011

Ce dossier doit impérativement comporter :

- un CD d'au moins 3 titres (*compositions / album ou démo*),
- un dossier de présentation (*biographie, discographie éventuelle, concerts, photos...*),
- une fiche technique détaillée,
- les disponibilités sur les jeudis du mois de juillet 2011.

Ce dossier complet doit être déposé ou envoyé **avant le 14 janvier 2011** à l'adresse suivante:
Direction du Développement Culturel • Perrine Flicx • 27 rue Victor Hugo • 76 000 Rouen.

Informations sur les modalités de sélection et d'accueil des « Terrasses du Jeudi »

- **La sélection** : elle repose sur des critères artistiques. La programmation est élaborée par la Ville de Rouen qui s'entoure des professionnels locaux des musiques actuelles. Seuls les artistes ayant été programmés lors de l'édition 2010, ne peuvent se représenter cette année.

- **Les concerts** : ils ont lieu entre 18h00 et 22h30. Chaque artiste programmé présentera deux sets d'un minimum de 45 minutes.

- **La rémunération** : pour des raisons administratives et fiscales, il est impératif de bénéficier du couvert d'une association loi 1901 ou d'une société. La rémunération est de 150 € nets par artiste (musiciens sur scène exclusivement + 1 éventuel sonorisateur). Le paiement se fera sur présentation d'une facture. Les frais de route et d'hébergement éventuels sont à la charge des artistes.

- **Les conditions techniques d'accueil** : la Ville met à la disposition des formations un « Kit scène » comprenant : 1 façade, 4 retours, 1 kit micro et une table de mixage pour façade et retour. Aucune location de matériel ou instrument ne sera prise en charge par la Ville. Chaque groupe bénéficiera d'un technicien professionnel pour la sonorisation de son concert. Les groupes le souhaitant pourront être accompagnés de leur sonorisateur habituel. En dehors de contraintes techniques particulières, les podiums installés en plein air sont bâchés.

Renseignements

Direction du Développement Culturel
27, rue Victor Hugo – 76 000 Rouen
Tél. : 02 32 08 13 90